RCS : ST PIERRE DE LA REUNION
Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00167
Numéro SIREN : 389 101 080
Nom ou dénomination : ECOBUS

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2020 sous le numéro de dépôt 2356

ECOBUS

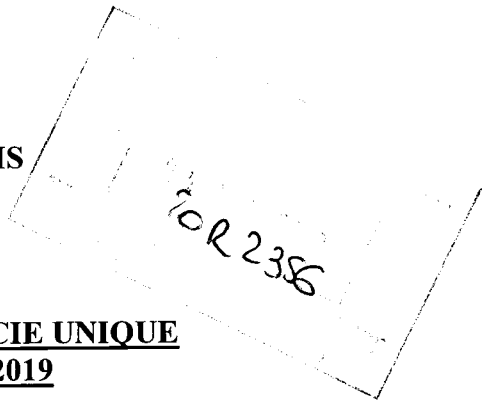
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros

Siège social : 27 rue Lambert

Zone Industrielle du Bel Air

SAINT-LOUIS (Réunion)

389 101 080 RCS SAINT-DENIS



DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 1er octobre,

A neuf heures,

Au siège social,

La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, représentée par Monsieur Loqman MOOLAND, agissant en qualité d'associé unique de la société ECOBUS, propriétaire de la totalité des 150 000 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune composant le capital social, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Monsieur Loqman MOOLAND, gérant, est présent.

L'Associé unique constate que la société EXA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée, est absente et excusée.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare qu'à ce jour, en sa qualité de gérant de la SARL ECOBUS, titulaire de la capacité professionnelle, il assure les fonctions de gestionnaire de transport de la société, dans le cadre du groupe d'entreprises formé par la famille MOOLAND.

Monsieur Loqman MOOLAND ajoute qu'il souhaite se décharger de cette fonction pour la confier à Monsieur Yannick HAMONOU.

Puis l'associé unique rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un gestionnaire de transport au lieu et place de Monsieur Loqman MOOLAND, démissionnaire.
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique indique que Monsieur Yannick HAMONOU est titulaire de la capacité professionnelle relative à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes et qu'il peut assurer la fonction de gestionnaire de transport au sein de la SARL ECOBUS. Il rappelle que Monsieur Yannick HAMONOU assure la fonction de Directeur Général et de gestionnaire de transport de la société TRANSPORTS MOOLAND SA, société mère d'ECOBUS.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, désigne Monsieur Yannick HAMONOU domicilié 78, rue François Isautier 97410 SAINT-PIERRE, titulaire de la capacité et de l'honorabilité professionnelle, en qualité de gestionnaire de transport de la SARL ECOBUS, à compter de ce jour, suite à la démission de Monsieur Loqman MOOLAND.

L'associé unique délègue à Monsieur Yannick HAMONOU les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaire en vertu d'un acte de délégation en date du 1er août 2019.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associé unique et la gérance, et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique,
TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA représentée par Monsieur Loqman MOOLAND

La gérance,
Monsieur Loqman MOOLAND.